

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU JEUDI 18 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur Marc BARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2017.

Présents : Mesdames Odile COURCHELLE, Lucile FOROT, Amandine GRAY, Pascale PETTAVINO, Nadine POINT, Ginette ROCHEDY et Marie-Noëlle ROCHEDY, et Messieurs Daniel BARBAROSSA, Marc BARD, Bernard BETRANCOURT, Jean-Pierre BRET, Francis RIOU et Bruno ROUX, formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir :

- Monsieur Robert ARNAUD avec pouvoir à Madame Pascale PETTAVINO,
- Monsieur Thomas SOUBEYRAND avec pouvoir à Madame Lucile FOROT.

Madame Pascale PETTAVINO a été nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu des délibérations prises lors de la séance du 14 avril 2017.

Lecture de la décision prise par M. le Maire

- **Décision n° 2017-03 du 5 mai 2017** : Signature de l'avenant n° 11 au contrat d'assurance "Villassur" n°011132341086 auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA Méditerranée prenant en compte l'acquisition d'un barnum.

Commande Publique

Espace culturel et scolaire avec création d'une bibliothèque

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet d'avenant n° 3 au lot n°13 "Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire" concernant l'espace culturel et scolaire avec création d'une bibliothèque.

Cet avenant, d'un montant global de - 1.122,49 € HT, se décompose comme suit :

- installation d'un interrupteur pour la commande du chauffage dans la zone salle-hall d'entrée-buvette : + 1 340,00 € HT,
- changements de divers matériels sanitaires : - 1 453,59 € HT,
- réfaction sur registres d'équilibrage : - 1 008,90 € HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant n° 3 au lot n° 13 "Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire" suivant :

- Attributaire du marché : Entreprise SALLEE - 38-40, rue Latécoère - 26000 VALENCE
- Montant du marché : 117 117,54 € HT
- Avenant n° 3 : - 1 122,49 € HT
- Nouveau montant du marché : 115 995,05 € HT (soit 139 194,06 € TTC).

Finances Locales

Budget principal - Décision Modificative n° 1

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative n° 1 suivante concernant le budget principal 2017 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	8 000.00 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	8 000.00 €			
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisat°		3 000.00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		3 000.00 €		
D 21318 : Autres bâtiments publics		5 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		5 000.00 €		
Total	8 000.00 €	8 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Aménagement du Bourg (solde phase 2) avec éclairage public complémentaire, et accessibilité du Temple - Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le dossier de demande de subvention adressé à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et portant sur les travaux suivants :

- Aménagement du Bourg (solde de la phase 2) : 122 640,71 € HT
- Eclairage public complémentaire lié à ces travaux : 24 484,29 € HT
- Accessibilité du Temple : 7 275,00 € HT.

Il précise que lesdits travaux pourraient bénéficier d'une aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- DEPENSES

- Travaux (y compris honoraires) **154 400,00 € HT**

- RECETTES

- Subvention Région (30%) 46 320,00 €
- Subvention SDE07 12 242,00 €
- Subvention du Ministère de l'Intérieur 2 833,00 €
- Autofinancement communal 93 005,00 €
- Total 154 400,00 €**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel des travaux ci-dessus, et sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 30 %.

Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche pour le déneigement de l'hiver 2016/2017

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter l'aide financière du Département de l'Ardèche (50% du coût TTC des dépenses) pour les travaux de déneigement qui ont eu lieu sur la voirie communale durant l'hiver 2016/2017.

Domaine et Patrimoine

Adoption du nouveau règlement intérieur de l'Espace Culturel

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de nouveau règlement de l'Espace Culturel portant sur les modifications suivantes :

• article 3 "Objet de l'utilisation" :

- suppression de "Toute autre activité est interdite au sein de l'Espace Culturel, et notamment les utilisations pour des réunions politiques, philosophiques ou religieuses" ;
- ajout de "Événementiels liés à l'activité économique" ;

• article 8 "Utilisation et entretien des locaux" :

- adjonction de "Rajouter tout appareil de cuisson dans les locaux de l'Espace Culturel".

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement intérieur de l'Espace Culturel de DESAIGNES.

Culture

Adoption du règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale et de la Charte du bénévole

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale, nouvellement installée au sein de l'Espace Culturel et Scolaire, ainsi que la charte avec les bénévoles qui définit le rôle et les responsabilités de chacun mais aussi protège ces derniers dans le cadre du service qu'ils rendent à la commune.

Convention de partenariat Mairie/Association pour la gestion de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention de partenariat entre la commune et l'Association Culturelle de Désaignes (ACD) pour la gestion de la bibliothèque municipale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Domaine et Patrimoine

Convention avec l'association "Les Amis du Vieux Désaignes"

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir entre la commune et l'association "Les Amis du Vieux Désaignes" en vue de la mise à disposition à titre gratuit du bâtiment communal dénommé "Château", situé "Rue du Temple". La commune confie ainsi à ladite association la gestion et l'animation du château-musée municipal et du dépôt-vente de produits locaux pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} juin 2017.

Urbanisme

Modification simplifiée du P.L.U.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme communal, et désigne la SARL BEMO Urba et Infra de BRIVES-CHARENSAC (Haute-Loire) afin d'assister la commune dans cette procédure.

Questions diverses

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la création d'un Office Municipal de la Culture, et désigne Madame Odile COURCHELLE et Monsieur Bernard BETRANCOURT, en tant que membres de droit de cette association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.